



*DEPARTEMENT DE MEDECINE GENERALE*

Livret de l'interne en

**Diplôme d'Études Spécialisées  
de Médecine Générale**

Ceci est une version allégée du livret de rentrée disponible sur l'équipe Teams de votre promotion.

2025 – 2029

# Éditorial

Chères internes, chers internes,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue en Bourgogne pour votre troisième cycle de médecine générale. Nous espérons que ces années de formation parmi nous seront riches, stimulantes et formatrices.

Les quatre années à venir marquent la dernière étape de votre formation initiale. Vous découvrirez des modalités d'enseignement différentes de celles que vous avez connues jusque-là : une pédagogie centrée sur la construction des compétences, destinée à vous accompagner vers l'exercice d'une médecine générale compétente, réflexive et adaptée aux besoins des patients.

Ce livret présente l'organisation du D.E.S. ainsi que les spécificités de la formation en Bourgogne. Il constitue votre premier outil de référence : nous vous invitons à en prendre connaissance avec attention et à le conserver tout au long de votre cursus.

Votre formation facultaire se déroulera en présentiel, à Dijon, durant les quatre années du D.E.S. La majorité des enseignements se font en petits groupes. La participation est obligatoire et représente environ 15 demi-journées par an. Il vous appartient de respecter votre planning. Certains séminaires nécessiteront un travail préparatoire et/ou un post-test, eux aussi obligatoires. Vous bénéficiez également d'un accompagnement personnalisé par le tutorat et d'entretiens réguliers autour de votre mémoire de D.E.S. et de votre thèse. Notez que la rédaction de votre portfolio et de votre thèse suppose la disponibilité d'un ordinateur personnel dès le début de votre cursus.

Conformément à la maquette nationale du D.E.S., votre formation pratique comprend huit stages de six mois :

- Phase socle (1<sup>ère</sup> année) : un stage ambulatoire en médecine générale et un stage hospitalier en service d'urgences.
- Phase d'approfondissement (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années) : un stage hospitalier en médecine adulte, un stage en santé de la femme et de l'enfant (ambulatoire ou hospitalier), un stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée (SASPAS), et un stage « libre » dans un service agréé.
- Phase de consolidation (4<sup>ème</sup> année) : une année de stage ambulatoire en tant que docteur junior.

Ainsi, selon les situations, quatre à six de vos stages pourront s'effectuer en médecine ambulatoire, hors de l'hôpital.

Votre thèse devra être soutenue avant la fin de la phase d'approfondissement (3<sup>ème</sup> année de D.E.S.).

Je vous donne rendez-vous le **jeudi 13 novembre 2025 à 8h30**, à la faculté de médecine (Bâtiment B2, site CHU François Mitterrand), pour notre première rencontre.

Je souhaite que ces dernières années de formation initiale renforcent les compétences du professionnel que vous êtes déjà, et qu'elles vous aident à développer à la fois votre esprit critique et une véritable culture de l'autoformation.

Bienvenue à Dijon et bonne rentrée à tous !  
*Pour l'ensemble du Département de Médecine Générale de Dijon*

**Dr Katia MAZALOVIC,**  
*Directrice du Département de Médecine Générale*

# Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| ÉDITORIAL .....  | 2         |
| SOMMAIRE.....  | 3         |
| <b>DIPLOME D'ÉTUDES SPECIALISEES DE MEDECINE GENERALE .....</b>        | <b>4</b>  |
| MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU D.E.S.....                              | 4         |
| TEMPS DE TRAVAIL .....   | 7         |
| DIPLOME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN MEDECINE.....                             | 8         |
| QUALIFICATION EN MEDECINE GENERALE.....                                | 9         |
| <b>DEPARTEMENT DE MEDECINE GENERALE (D.M.G.) DE DIJON.....</b>         | <b>10</b> |
| DIFFICULTES, SOUFFRANCE, HARCELEMENT .....                             | 10        |
| <b>LA FORMATION PRATIQUE EN BOURGOGNE.....</b>                         | <b>11</b> |
| CHOIX DES STAGES EN BOURGOGNE.....                                     | 11        |
| STAGES AMBULATOIRES .....  | 12        |
| STAGES HOSPITALIERS.....   | 15        |
| ÉVALUATION EN STAGES .....   | 16        |
| PROJET DE PARCOURS DE FORMATION CLINIQUE PERSONNALISE.....             | 16        |
| <b>LE TUTORAT.....</b>   | <b>18</b> |
| <b>LES ENSEIGNEMENTS FACULTAIRES.....</b>                              | <b>19</b> |
| ORGANISATION ET CONTENU .....  | 19        |
| LES TRACES ECRITES D'APPRENTISSAGE .....                               | 26        |
| FOCUS : LES FAMILLES DE SITUATIONS .....                               | 27        |
| VALIDATION DES PHASES DU D.E.S. DE MEDECINE GENERALE EN BOURGOGNE..... | 30        |
| ORIGINALITE DES PROPOS, UTILISATION DE L'IA .....                      | 33        |
| <b>COMPLEMENTS .....</b>   | <b>35</b> |
| STATUT DE L'INTERNE .....  | 35        |
| LICENCE DE REMplacement .....  | 36        |
| CHEF DE CLINIQUE DES UNIVERSITES .....                                 | 37        |
| REFERENCES & TEXTES.....   | 37        |
| ADRESSES UTILES.....   | 39        |
| <b>ANNEXES.....</b>  | <b>41</b> |
| CONDITIONS DE TRAVAIL EN STAGES AMBULATOIRES .....                     | 42        |

# Diplôme d'Études Spécialisées de Médecine Générale

## Modalités de fonctionnement du D.E.S.

La maquette de Diplôme d'Études Spécialisées (D.E.S.) de Médecine Générale a une durée de quatre ans (8 semestres). Elle comprend des enseignements pratiques en stage, des enseignements facultaires ainsi que de l'auto-formation.

### 1. Stages pratiques

**La maquette nationale prévoit :**

La Phase Socle (1<sup>ère</sup> année de D.E.S.), composée :

- d'un stage en Médecine Générale auprès de Praticiens Agréés Maîtres de Stage des Universités (PAMSU) dit stage ambulatoire de niveau 1 (SN1) ;
- d'un stage en service d'urgences hospitalières, agréé en D.E.S. de Médecine Générale.

La Phase d'Approfondissement (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années), composée :

- d'un stage en service de médecine de l'adulte, agréé en Médecine Générale ;
- d'un stage en santé de la femme et de l'enfant (ambulatoire ou hospitalier) ;
- d'un stage ambulatoire de niveau 2 auprès de PAMSU dit Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée (SASPAS) ;
- d'un stage libre accompli de préférence auprès de PAMSU ou dans un lieu agréé en Médecine Générale.

La Phase de Consolidation (4<sup>ème</sup> année), composée :

- d'un double stage de six mois en autonomie, avec le statut de docteur junior.

#### Particularité des stages hors subdivision

Dans le cadre d'un projet pédagogique spécifique, un interne peut solliciter la réalisation de certains stages en dehors de la subdivision dans laquelle il a été affecté pour son troisième cycle.

Chaque semestre, le nombre de stages ouverts est limité. Les demandes sont examinées par une commission dédiée, selon une procédure définie localement. Il ne s'agit ni d'un droit, ni d'une obligation.

En Bourgogne, les démarches doivent être effectuées auprès de la scolarité du 3<sup>ème</sup> cycle : [ufrsante-3cyclemed@ube.fr](mailto:ufrsante-3cyclemed@ube.fr)



*Attention pendant les stages hors subdivision, les enseignements de votre maquette restent obligatoires et sont maintenus en présentiel à Dijon.*



## 2. Enseignements facultaires

Les enseignements facultaires reposent sur un apprentissage réflexif, à partir de situations cliniques vécues en stage, mais également de lectures critiques d'articles et d'enseignements en petits groupes. Ils s'appuient sur différents dispositifs :

- des ateliers pratiques ou réflexifs,
- des travaux personnels d'écriture clinique,
- le tutorat (groupes d'échanges et d'analyse de pratique, groupes de formation à la relation thérapeutique...).

En Bourgogne, ces enseignements accompagnent l'ensemble de votre cursus. Ils sont pensés en progression pédagogique, en lien direct avec vos stages pratiques, pour favoriser l'acquisition des compétences indispensables à votre exercice futur.

Il s'agit d'enseignements interactifs en petits groupes, organisés une ou plusieurs fois par an à la faculté de médecine de Dijon. Chaque enseignement est spécifiquement adapté à votre année d'internat.

En phase socle et en phase d'approfondissement, vous participerez annuellement à :

- quatre groupes de tutorat (d'une demi-journée chacun) ;
- deux cercles de thèse (d'une demi-journée chacun) ;
- quatre ateliers (d'une demi-journée chacun) ;
- deux à trois séminaires thématiques (d'une à deux demi-journées chacun).

En phase de consolidation, vous participerez à des groupes d'enseignement délocalisés, à proximité de votre lieu de stage, ainsi qu'à des enseignements à la faculté à Dijon (programme en cours d'élaboration).

*En Bourgogne, les enseignements à la faculté se résument à une quinzaine de demi-journées par année de D.E.S. Vous retrouverez plus de détails sur la formation facultaire en page 19.*

**Votre présence à la faculté est obligatoire et prime sur toute autre formation optionnelle ou pratique (les gardes de nuits ne sont pas autorisées la veille d'un enseignement).**

## 3. Évaluation et validation nationale du D.E.S.

L'évaluation de chaque phase du D.E.S. repose sur le niveau de compétences à acquérir, défini par arrêté des ministres chargés de l'Enseignement supérieur et de la Santé.

Elle vise à apprécier votre capacité à poursuivre votre formation, puis à exercer la spécialité, conformément aux exigences de la maquette de médecine générale.

La validation d'une phase s'appuie sur :

- la validation des stages (évaluation des compétences et respect des conditions réglementaires) ;
- la validation des enseignements obligatoires et l'acquisition des connaissances ;
- les travaux obligatoires (fiche de thèse, portfolio, etc.).

La décision est prononcée par le directeur de l'U.F.R., qui en informe le directeur général de l'A.R.S.

**Les conditions d'accès aux phases :**

- Phase approfondissement : accessible uniquement après validation de la phase socle.
- Phase consolidation : accessible après validation de la phase d'approfondissement **et** du diplôme d'État de docteur en médecine (thèse d'exercice). L'absence de validation de la thèse interdit l'accès à la phase de consolidation.

- Fin de la formation : au terme de la phase de consolidation, la commission locale de la spécialité propose la délivrance du diplôme d'études spécialisées.

### **En cas de non-validation**

La non-validation d'une phase empêche, pour quelque motif que ce soit, l'accès à la suivante. Dans ce cas, la Commission Locale de Coordination de spécialité (C.L.C.) peut prononcer :

- une prolongation de la phase pour un semestre supplémentaire, dans un lieu de stage agréé qu'elle désigne,
- ou une réorientation vers un autre D.E.S.

Le directeur de l'U.F.R. rend la décision sur la base de cette proposition, puis la transmet à l'interne, au directeur général du C.H.U. et au directeur général de l'A.R.S., qui procède à l'affectation.

Au terme de ce semestre supplémentaire, la C.L.C. peut prononcer :

- la validation de la phase,
- une nouvelle prolongation d'un semestre,
- ou la nécessité d'une réorientation.

*Les modalités précises d'évaluation en Bourgogne sont détaillées page 30.*

## **4. Formation Spécialisée Transversale**

Dans le cadre de votre projet professionnel, et en fonction des besoins de santé et de l'offre de formation du territoire, vous pouvez candidater à une **Formation Spécialisée Transversale (F.S.T.)**, notamment dans les domaines suivants :

- |                       |                     |                        |
|-----------------------|---------------------|------------------------|
| • Addictologie        | • Médecine du sport | • Médecine polyvalente |
| • Douleur             | • Médecine scolaire | • Expertise médicale   |
| • Médecine palliative |                     |                        |

L'autorisation de suivre une F.S.T. permet d'accéder à une formation spécifique dans la surspécialité choisie. **Elle ne peut débuter qu'après la phase d'approfondissement.** La durée de votre D.E.S. est alors portée à cinq ans. Durant cette année supplémentaire, la maquette du D.E.S. est suspendue.

**À Dijon, il est obligatoire d'avoir validé votre stage SASPAS avant de pouvoir postuler à une F.S.T.**

La procédure de candidature doit être engagée au plus tard quatre mois avant le début de la formation. Vous adresserez vos vœux à la direction du D.M.G., accompagnés d'un dossier comprenant notamment une lettre de motivation. Celle-ci doit présenter votre projet professionnel et justifier la place qu'y occupe la F.S.T. La commission locale de coordination est chargée d'instruire les dossiers et d'auditionner les candidats présélectionnés. À l'issue de cette étape, elle établit une liste de classement des étudiants retenus pour chaque F.S.T. et transmet ses conclusions au ou aux directeurs d'U.F.R. concernés.

## **5. Disponibilité**

Il est possible pour un interne d'interrompre temporairement son cursus en sollicitant une disponibilité, dans certaines circonstances exceptionnelles prévues par la réglementation. Les motifs reconnus incluent notamment :

- l'accident ou la maladie grave du conjoint, d'un enfant ou d'un ascendant,
- des études, recherches ou activités présentant un intérêt général,
- un stage de formation ou de perfectionnement en France ou à l'étranger.

Chaque semestre, le nombre de disponibilités est limité, une commission multipartite étudie les demandes selon une procédure locale. **En Bourgogne, les démarches s'effectuent auprès du bureau des affaires médicales du C.H.U. de Dijon.**

À l'issue de la période de disponibilité, l'interne est reclassé en fonction de son nombre de semestres validés et de son rang de classement aux épreuves nationales de fin de second cycle.



***Attention pendant une période de disponibilité, les enseignements de votre maquette sont mis en pause et vous ne pourrez pas y participer.***



## 6. Changement de spécialité

Les étudiants de troisième cycle des études de médecine peuvent demander à changer de spécialité, au plus tard au cours du deuxième semestre de la phase 2.

Ce « droit au remords » ne peut être réalisé qu'au sein de la subdivision dans laquelle vous avez été initialement affecté.

Le passage vers une autre spécialité n'est possible que si des postes avaient été ouverts dans celle-ci lors des épreuves classantes nationales (ECN) auxquelles vous avez participé. Le changement est définitif et ne peut être accordé qu'une seule fois au cours du cursus.

Pour en bénéficier, vous devez avoir été classé à un rang au moins égal à celui du dernier candidat affecté dans cette spécialité (au sein de la même subdivision et lors des mêmes ECN).

Si vous ne remplissez pas cette condition, un changement de spécialité reste envisageable lorsqu'il subsiste des postes non pourvus : autrement dit, si le nombre d'étudiants issus des mêmes ECN et ayant choisi cette spécialité est inférieur au nombre de postes ouverts.

Dans cette situation de « droit au remords élargi », si plusieurs candidats sollicitent le même changement, les demandes sont départagées en fonction du rang de classement aux ECN.

## Temps de travail

Chaque stage a une durée de **six mois**. Durant cette période, vous devez respecter un certain nombre de demi-journées effectuées en stage et hors stage : ce sont vos **obligations de service**, définies par la loi.

En moyenne, sur un trimestre, elles comprennent :

- huit demi-journées effectives en stage chaque semaine,
- une demi-journée de formation placée sous la responsabilité du coordonnateur du D.E.S., incluse dans le temps de travail,
- une demi-journée personnelle consacrée à la consolidation de vos connaissances et compétences (formation personnelle, travail sur le portfolio, la thèse...). Cette dernière n'est pas décomptée du temps de travail.

L'ensemble de ces obligations, incluant les gardes, les astreintes et la demi-journée de formation, **ne peut excéder 48 heures par semaine en moyenne sur le trimestre.**



## Congés annuels

 **Reflexion personnelle**

 **Discussion avec le responsable de stage**

 **Déclaration aux Bureau des Affaires Médicales**



**Vacances !!!**

Après chaque garde de nuit, un **repos de sécurité obligatoire de 11 heures** s'impose. Il entraîne une interruption totale de toute activité hospitalière, ambulatoire ou universitaire. Il est donc interdit d'assurer une garde de nuit la veille d'un enseignement universitaire.

La loi prévoit également l'établissement d'un **tableau nominatif prévisionnel** (dit « tableau de service »). Ce document organise le temps de formation en stage et hors stage et doit obligatoirement comporter, pour chaque interne :

- la répartition entre travail en stage et formation universitaire,
- la participation aux gardes et astreintes, ainsi que les périodes de repos de sécurité,
- les congés et autres absences.

La tenue de ce tableau est indispensable : elle garantit à la fois le suivi de votre formation et le respect de vos conditions de travail.



**La durée de chaque stage est de six mois. En cas d'absence supérieure ou égale à deux mois, même pour motif impérieux (maternité, maladie/accident du travail, motif disciplinaire...), le stage ne pourra pas être validé.**



En tant qu'interne vous bénéficiez, chaque année, de **30 jours ouvrables de congés**, le samedi étant comptabilisé comme jour ouvrable. La durée maximale des congés pouvant être pris en une seule fois est fixée à **24 jours ouvrables consécutifs**.

En Bourgogne, il est d'usage de répartir ces congés entre les différents stages de l'année. Vos demandes doivent être validées par votre **chef de service** ou par le **PAMSU responsable** de votre réseau ambulatoire puis transmises au **bureau des affaires médicales du C.H.U.**

Lors des stages effectués dans des hôpitaux périphériques, vous devrez transmettre, en fin de semestre, au bureau des affaires médicales du C.H.U., le **nombre effectif de jours pris**. À défaut de déclaration, l'administration du C.H.U. considérera que vous avez utilisé au minimum 15 jours de congés sur l'année.

## Diplôme d'État de Docteur en Médecine

La soutenance de la thèse d'exercice marque une étape essentielle de votre formation : c'est elle qui ouvre la voie à l'obtention du **diplôme d'État de docteur en médecine**. Pour pouvoir être soutenu, le sujet de thèse doit avoir été validé en amont par le coordonnateur local de la spécialité. La présentation devant le jury peut avoir lieu dès la validation de votre troisième semestre de stage. Le jury, composé d'au moins

trois enseignants dont un professeur des universités exerçant la fonction de président, évaluera votre travail et sanctionnera sa réussite.

Cette soutenance ne constitue pas seulement un rite académique : elle conditionne directement la poursuite de votre formation. En effet, l'entrée dans la phase de consolidation et l'accès au statut de docteur junior nécessitent à la fois la validation complète de la phase d'approfondissement et la soutenance réussie de votre thèse. À l'inverse, l'absence de validation de celle-ci bloque l'accès à la phase suivante. Dans ce cas, même si vous avez validé l'ensemble des autres obligations de votre maquette, vous devrez poursuivre votre inscription universitaire jusqu'à l'obtention du diplôme.

Au-delà de son aspect obligatoire, la thèse est aussi une opportunité de valorisation et de reconnaissance. Chaque année, en Bourgogne, l'Union Régionale des Professionnels de Santé – Médecins Libéraux (URPS-ML) organise un prix de thèse régional, destiné à récompenser les meilleurs travaux soutenus en médecine générale. D'autres prix nationaux existent, notamment ceux du C.N.G.E., et votre travail peut également donner lieu à des publications scientifiques ou à des communications lors de congrès. Le D.M.G. est à vos côtés pour vous accompagner dans ces démarches et vous aider à donner toute sa place à votre travail de recherche.

Un **parcours thèse** est intégré à votre cursus. Son respect est indispensable au bon déroulement de votre travail de recherche et à la validation de votre D.E.S. Il comprend plusieurs étapes :

- **Séminaire thèse** : organisé dès le premier semestre (**jeudi 5 février 2026**). Il présente les différentes modalités de thèse proposées à Dijon, les étapes nécessaires à leur réalisation et permet d'échanger avec l'équipe pédagogique.
- **Cercles de thèse en phase socle** : ils sont destinés à découvrir les méthodes de recherche en soins primaires et à amorcer la réflexion sur votre projet.
- **Choix de la modalité de thèse en fin de phase socle** :
- **Thèse RESPIR** (recherche en soins premiers),
- **Thèse ALASCA** (analyse approfondie de situations cliniques).
- *Ces modalités sont détaillées lors des enseignements spécifiques et dans ce livret (voir page 21).*
- **Cercles de thèse en phase d'approfondissement** : ils sont organisés régulièrement pour accompagner la préparation et la rédaction de votre manuscrit.
- **Fiche de thèse** : rédigée en deux temps (niveau 1 et niveau 2), selon l'avancée de votre projet. Elle permet d'organiser votre travail et de valider, avec le D.M.G., les conditions de réalisation de votre thèse.

## Qualification en Médecine Générale

La qualification en Médecine Générale est délivrée par le Conseil de l'Ordre des Médecins aux internes ayant :

- effectué la durée totale de leur 3<sup>ème</sup> cycle (internat) ;
- soutenu la thèse d'exercice ;
- satisfait à la procédure de certification terminale locale, incluant la validation de la maquette de stages, d'enseignements et d'obligations facultaires ainsi que le passage devant un jury de D.E.S.

# Département de Médecine Générale (D.M.G.) de Dijon

## STATUTS DU D.M.G. DE LA FACULTE DE MEDECINE DE DIJON

- Adoptés par le Conseil d'U.F.R. du 17 juin 1997
- Approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université du 3 novembre 1997

## COMPOSITION DU CONSEIL DE D.M.G.

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Professeur Marc MAYNADIE  | Professeur des Universités<br><i>Directeur de l'U.F.R. (Doyen)</i>        |
| Docteur Katia MAZALOVIC   | Maître de Conférences des Universités<br><i>Directrice du département</i> |
| Docteur Claire ZABAWA     | Maître de Conférences des Universités<br><i>Directrice adjointe</i>       |
| Docteur Clément CHARRA    | Professeur Associé des Universités  |
| Docteur Benoit DAUTRICHE  | Professeur Associé des Universités  |
| Docteur Arnaud GOUGET     | Professeur Associé des Universités  |
| Docteur Mélanie BARIOD    | Maître de Conférences Associée  |
| Docteur Jérôme BEAUGRAND  | Maître de Conférences Associé   |
| Docteur Marie CHEVALDONNE | Maître de Conférences Associée  |
| Docteur Pascal DACHEZ     | Maître de Conférences Associé   |
| Docteur Romain DESVIGNES  | Maître de Conférences Associé   |
| Docteur Raphaël GALEA     | Maître de Conférences Associé   |
| Docteur Olivier MAIZIERES | Maître de Conférences Associé   |
| Docteur Ludivine ROSSIN   | Maître de Conférences Associée  |
| Docteur Michaël TAROUX    | Maître de Conférences Associé   |
| Docteur Lucile CHERVAUX   | Cheffe de Clinique des Universités  |
| Docteur Yasmina HANDAJI   | Cheffe de Clinique des Universités  |
| Docteur Julien MORISSON   | Chef de Clinique des Universités  |
| Docteur Eleanor PAZART    | Cheffe de Clinique des Universités  |
| Ainsi que                 | 4 MSU représentant le CBGE<br>2 étudiants représentant l'AJMGB            |

## Difficultés, souffrance, harcèlement



**En cas de difficultés, il est capital de le signaler à votre tuteur, à un membre du Département de Médecine Générale ou à un des représentants étudiants.**



Différentes structures peuvent vous accompagner :

- Au sein du D.M.G, commission d'écoute et de soutien : [img.soutien@ube.fr](mailto:img.soutien@ube.fr)
- Au sein de la faculté, commission qualité de vie et promotion de l'égalité en santé : [ecoute-ufrsante@ube.fr](mailto:ecoute-ufrsante@ube.fr)
- Au sein de l'université, **Égalité Femmes/Hommes** : [stop-harcelement.vss@u-bourgogne.fr](mailto:stop-harcelement.vss@u-bourgogne.fr)

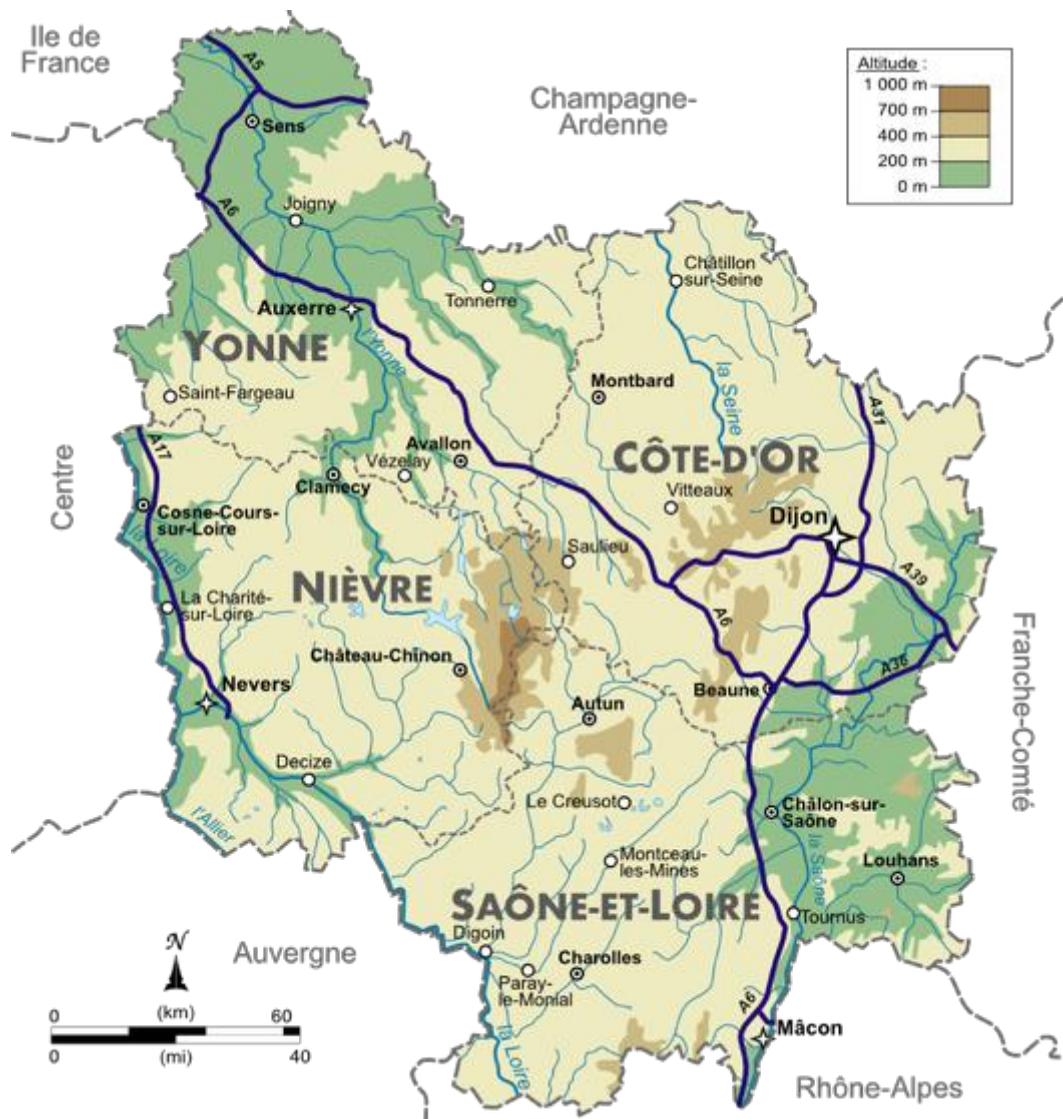
# La formation pratique en Bourgogne

## Choix des stages en Bourgogne

Les postes agréés sont proposés tous les six mois. Leur attribution relève de la responsabilité du directeur de l'A.R.S. Bourgogne-Franche-Comté.

Le choix des stages s'effectue **par phase** :

- en phase socle et en phase d'approfondissement, il est réalisé selon l'ancienneté en semestres validés, à ancienneté égale, le rang de classement aux épreuves nationales de fin de second cycle (ECD) départage les candidats.
- durant la phase de consolidation, le choix de ces stages se fait par appariement, de manière similaire à l'affectation des docteurs juniors des autres spécialités.



Chaque lieu de stage fait l'objet d'une procédure d'agrément et peut être évalué sur site par une commission dédiée. Tous les services et réseaux agréés pour la médecine générale n'accueillent pas nécessairement d'internes à chaque semestre.

Le nombre total de postes offerts respecte, conformément à l'arrêté du 20 février 2015, une **inadéquation globale de 107 %**.

### Cas particuliers : les stages en surnombre

Dans certaines situations (grossesse, congé maternité ou assimilé, longue maladie, handicap, activité syndicale), un interne peut demander à accomplir un stage en surnombre.

- Ce stage peut être **non validant** lorsqu'il est prévu que la présence en stage sera inférieure à 4 mois.
- Il peut être **validant** s'il correspond à un stage prévu dans la maquette et d'une durée suffisante.

Ces stages en surnombre ne sont possibles qu'à l'hôpital et peuvent nécessiter un fléchage préalable.

## Stages ambulatoires

### 1. Déroulement et modalités des stages ambulatoires

Au cours de votre maquette, vous accomplirez **au moins quatre stages de six mois** auprès de médecins généralistes agréés en tant que **maîtres de stage des universités (PAMSU)** :

- un stage de premier niveau (SN1) en phase socle,
- un stage de deuxième niveau, en autonomie supervisée (SASPAS) en 2<sup>ème</sup> année de phase d'approfondissement,
- deux stages (ou un double stage) de niveau 3 (Docteur Junior) durant la phase de consolidation.

Pour les phases socle et approfondissement, le choix des stages ambulatoires suit les mêmes critères et conditions que celui des stages hospitaliers (ancienneté puis rang aux EDN).

Il est rappelé qu'un interne ne peut pas effectuer de stage auprès de :

- son tuteur,
- un parent,
- un des médecins d'un cabinet où il remplace,
- ou toute personne présentant un lien d'intérêt direct avec lui.

En phase de consolidation, l'affectation se fait selon un système d'appariement, à l'image de ce qui est prévu pour les docteurs juniors des autres spécialités.

La validation de chaque stage est prononcée par le Directeur de l'U.F.R. sur proposition du D.M.G. au vu de l'évaluation finale réalisée par les PAMSU du réseau de stage.

**En cas d'absence durant le stage, le justificatif doit être envoyé aux affaires médicales du C.H.U, au secrétariat du DMG ainsi qu'au PAMSU responsable du réseau.**

### 2. PAMSU et Réseaux de Stages (SN1, SASPAS)

Le **PAMSU** (Praticien Agréé Maître de Stage des Universités) est un médecin généraliste enseignant, spécifiquement formé à la pédagogie et régulièrement évalué. En Bourgogne, leur formation est assurée

par le **Collège Bourguignon des Généralistes Enseignants (C.B.G.E.)**. Après avis du D.M.G., les praticiens peuvent être agréés par l'**A.R.S.**

Chaque interne est accueilli par un **réseau de stage**, composé de deux à quatre PAMSU répartis sur toute la région. Un **PAMSU coordonnateur** assure un rôle équivalent à celui d'un chef de service : il est responsable de l'organisation pratique du stage (agenda, évaluation, gestion des congés, etc.).

Avant le tirage au sort des stages, il vous appartient de vérifier :

- la localisation des cabinets,
- la nécessité éventuelle d'un véhicule personnel,
- les possibilités éventuelles de logement.

Une fois le stage attribué, vous devez prendre rapidement contact avec le **responsable du stage** afin de préparer votre accueil et votre organisation pratique.

### **3. Le Stage Ambulatoire en Médecine Générale (SN1)**

#### Lieux

Le stage s'effectue sous la responsabilité de PAMSU agréés, exerçant dans un **cabinet médical**, un **dispensaire** ou un **centre de santé**, à l'exclusion des services hospitaliers.

#### Conditions d'accomplissement

Le semestre de formation en médecine générale ambulatoire se déroule principalement dans un ou plusieurs **cabinets médicaux**.

Avec l'accord de vos PAMSU et du D.M.G., et sous couvert d'une convention spécifique, vous pouvez consacrer quelques journées à la découverte d'autres acteurs de santé avec lesquels vous serez amené à collaborer : professionnels paramédicaux, spécialistes d'organe, structures de coordination (C.P.T.S.), etc.

#### Progression pédagogique

Le stage suit une progression structurée qui est définie conjointement avec vos PAMSU :

1. **Phase d'observation** : familiarisation avec l'environnement de travail et les pratiques des PAMSU.
2. **Phase de supervision directe** : réalisation d'actes en présence du maître de stage.
3. **Phase d'autonomie supervisée** : consultations réalisées seul, avec supervision indirecte.

Les consultations en autonomie complète ne sont envisageables qu'après le **troisième mois de stage**, et uniquement si le niveau de compétence de l'interne le permet. Elles sont limitées en nombre (**15 maximum par jour**) et organisées sur des plages de consultations de **30 minutes** minium. Durant celles-ci, le maître de stage doit rester disponible sur place pour intervenir en cas de besoin.

#### Situation du stagiaire en phase active vis-à-vis de l'Assurance Maladie

Lors de la phase active du stage, vous accomplissez des actes en votre nom propre, en co-responsabilité avec le PAMSU. Dans ce cas, vous signez l'exécution de l'acte. Votre signature est accompagnée de votre nom et prénom et de la mention « interne en stage » ou « étudiant de 3<sup>ème</sup> cycle en stage ».

### **4. Stage en Santé de la Femme et de l'Enfant (S.F.E.)**

Ce stage se déroule sous la responsabilité de **PAMSU** exerçant leur activité dans un **cabinet médical**, un **dispensaire** ou tout autre **centre agréé**. Les praticiens qui vous encadrent dispensent des **soins primaires avec une activité importante consacrée aux femmes et aux enfants**.

Comme pour les autres stages ambulatoires, votre activité suit une progression pédagogique : vous débutez par une phase d'observation avant d'entamer une pratique supervisée par les PAMSU, allant ensuite vers une autonomie progressive et plus ou moins complète.

*Ce stage peut également être accompli dans un cadre hospitalier, sous la forme d'un semestre mixte partagé entre un service de pédiatrie et un service de gynécologie-obstétrique.*

## **5. Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée (SASPAS)**

Ce stage se déroule au cours du **5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> semestre**. Il a lieu auprès et sous la responsabilité de **PAMSU** exerçant la médecine générale, dans des structures variées : regroupements de cabinets, cabinets de groupe, maisons ou centres de santé.

Après une phase initiale d'observation puis de supervision, vous évoluerez progressivement vers une **activité autonome**. Dans ce cadre, une **rétroaction quotidienne et systématique** est assurée par les PAMSU.

L'autonomie est progressive et doit s'adapter à l'évolution des compétences de chaque interne. Les **consultations en autonomie complète** sont encadrées et limitées, dans une **fourchette de 10 à 20 par jour**, soit environ **900 à 1500 actes sur l'ensemble du semestre**, leur durée minimale doit être de **20 minutes**.

## **6. Stage « Libre »**

Ce stage, prévu en 3<sup>ème</sup> année de la maquette, doit de préférence être effectué en **ambulatoire**. Toutefois, il peut également être accompli dans un **service hospitalier agréé pour la médecine générale**, en particulier lorsqu'il s'inscrit dans un **projet professionnel spécifique**.

## **7. Stages de Niveau 3 – Phase de consolidation (Docteur Junior)**

Les modalités pratiques de cette phase sont encore en cours de finalisation.

Il est prévu qu'il s'agisse d'un **double stage de six mois**, accompli auprès d'un ou plusieurs **PAMSU agréés en médecine générale**.

Le stage se déroulera dans un ou plusieurs lieux agréés, auprès de médecins thésés, spécifiquement formés à la supervision de ce stage. Le **suivi pédagogique** sera assuré par un PAMSU ayant reçu un agrément particulier pour encadrer les docteurs juniors.

## **8. Précisions et spécificités**

Les gardes hospitalières sont autorisées, dans la limite de quatre par mois, et sous réserve de l'accord du chef de service, du Directeur de l'hôpital, et du PAMSU coordonnateur du stage. En raison de l'obligation du repos de sécurité, les gardes de nuit se feront de préférence les veilles de jour non travaillé en stage (vendredi ou samedi, veille de férié ou de congés annuels) et après accord du PAMSU accueillant l'interne à cette période.

## Remplacement du maître de stage

Le remplacement d'un PAMSU auprès duquel vous êtes en stage est **strictement interdit** pendant toute la durée du semestre.

De même, vous ne pouvez assurer aucune garde (P.D.S.A. ambulatoire ou hospitalière) pour le compte de votre maître de stage.

## Rémunération et conflits d'intérêt

Vous ne devez percevoir aucune rémunération de la part de vos PAMSU.

Il est interdit de choisir comme maître de stage : un parent, un médecin que vous remplacez, ou toute personne présentant un lien d'intérêt avec vous.

Par souci d'indépendance et afin d'éviter tout conflit d'intérêt, il est interdit de remplacer un associé de votre PAMSU durant le stage.

Il est fortement déconseillé de choisir un stage dans un cabinet où vous pratiquez des remplacements.

## Gardes hospitalières

Elles sont autorisées dans la limite de **quatre par mois**, sous réserve de l'accord conjoint :

- du chef de service,
- du directeur de l'hôpital,
- et du PAMSU coordonnateur de stage.

Les gardes ne peuvent se substituer ni participer aux obligations de service du stage.

Conformément à la réglementation du **repos de sécurité**, les gardes de nuit ne peuvent se faire que la veille d'un jour non travaillé en stage (vendredi ou samedi, veille de jour férié ou de congés annuels).

# Stages hospitaliers

## 1. Déroulement et modalités de choix des stages hospitaliers

Au cours de votre maquette, vous devez effectuer au moins deux semestres hospitaliers, dont :

- un stage en urgences,
- un stage en médecine polyvalente de l'adulte.

Il n'est pas obligatoire d'accomplir un stage en C.H.U.

Le stage en santé de la femme et de l'enfant (S.F.E.), ainsi que le stage libre, peuvent également être réalisés en milieu hospitalier.

Le choix des stages hospitaliers relève de la responsabilité de l'A.R.S. et s'effectue selon l'ancienneté en semestres validés. En cas d'égalité, le rang de classement aux ECN départage les étudiants.

## 2. Validation des stages

La validation de chaque stage est prononcée, à la fin de chaque semestre, par le **directeur de l'U.F.R.** au vu notamment des évaluations réalisées durant le stage. Cette validation considère également les aspects réglementaires de la participation de l'interne au stage, et notamment une **condition de durée** : pour qu'un stage soit validé, la durée de service effectif ne doit pas être inférieure à **quatre mois à temps plein**,

même en cas de force majeure (congé maternité, maladie, accident du travail, disponibilité, motif disciplinaire, etc.).

En cas de **non-validation**, l'interne est tenu d'effectuer un **nouveau stage**, de valence équivalente dans sa maquette. Ce stage ne peut avoir lieu dans le même service ou réseau ambulatoire.

La non-validation d'un stage peut entraîner la non-validation de la phase dans laquelle il se situe.

En cas d'arrêt maladie pendant le stage, le justificatif doit impérativement être transmis :

- au **bureau des affaires médicales** du C.H.U.,
- au secrétariat du **D.M.G.**,
- et au **responsable du stage** ambulatoire ou **chef de service** hospitalier.

## Évaluation en stages

L'évaluation est progressive et repose sur des **entretiens pédagogiques** menés par les **PAMSU** ou par le responsable médical chargé de l'encadrement pédagogique.

Ces entretiens s'appuient sur la **grille de compétences de l'interne**, qui constitue le support central de l'évaluation. Ils ont lieu en votre présence :

- **en début de stage**,
- **à mi-parcours**,
- **en fin de stage**.

Chaque rencontre combine votre **auto-évaluation** (à l'aide de la grille) et une **discussion avec vos encadrants** concernant la progression de vos compétences.

Lors de l'**entretien final**, les PAMSU ou le responsable hospitalier complètent la grille d'évaluation, qui est ensuite transmise à la scolarité de la faculté pour étude de validation du stage.

Vous devez impérativement être présent à chacune de ces rencontres et signer votre fiche d'évaluation finale. Il vous appartient de **conserver un exemplaire de cette fiche**, qui devra être annexé à votre **portfolio**. Aucune copie ne pourra être délivrée par la scolarité.

En complément, vous devez remplir une **évaluation de votre lieu de stage**, l'envoyer à la faculté et l'annexer à votre portfolio.

Cette évaluation concerne le fonctionnement du lieu d'accueil et ne peut en aucun cas se substituer aux **traces d'apprentissage** que vous devez rédiger dans votre portfolio.

## Projet de parcours de formation clinique personnalisé

Conformément aux arrêtés organisant le troisième cycle des études de médecine, certains étudiants peuvent bénéficier, sous conditions, d'un **parcours de formation personnalisé**.

Il s'agit alors de **stages** dits “**fléchés**”, c'est-à-dire attribués hors de la procédure habituelle de choix. Ces stages doivent rester conformes à la **maquette du D.E.S.** et ont pour objectif de faciliter la réalisation d'un **projet professionnel précis**.

Les modalités détaillées de ce dispositif, ainsi que la procédure à suivre pour en bénéficier, sont disponibles sur le site de l'Université :

👉 [Parcours de formation pratique personnalisé – Université de Bourgogne](#)

*NB : la commission dédiée, composée de membres du D.M.G. et de représentants étudiants, n'examine favorablement que les demandes justifiant d'un projet professionnel abouti et clairement défini.*

# Le tutorat

Le tutorat est un accompagnement pédagogique individualisé, différent de l'enseignement classique par sa capacité d'adaptation aux besoins de chaque étudiant.

Il a pour objectif de vous initier à la gestion autonome et progressive de votre formation, en articulant de façon étroite apprentissage et évaluation.

Il prévoit des étapes régulières pour faire le point sur vos compétences et vos projets de formation, tout en permettant au Département de Médecine Générale (D.M.G.) d'anticiper et d'organiser les dispositifs pédagogiques adaptés.

## Le tuteur

Il s'agit d'un **médecin généraliste enseignant**, spécifiquement formé et régulièrement évalué par ses pairs. Il accompagne au maximum 10 étudiants. Son rôle s'inscrit dans une dynamique collective : échanges entre tuteurs (Journées des Tuteurs et PAMSU de Bourgogne, G.E.A.P., formatons dédiées) et communication régulière avec le D.M.G. (programmes, évaluations, suivi pédagogique).

Le tutorat fait l'objet d'un rapport annuel présenté au Conseil du D.M.G.

Le rôle du tuteur n'est pas de fournir directement des réponses, mais de **favoriser votre apprentissage** et votre réflexion. Ses missions, qui se déploient tout au long du cursus, consistent à :

- faire votre connaissance et établir une relation de confiance constructive ;
- proposer un calendrier de rencontres, individuelles et collectives, et rester disponible en cas de demande ponctuelle ;
- vous accompagner dans l'élaboration et le suivi de votre cursus, en facilitant si besoin les contacts avec certains formateurs ;
- vous aider à ajuster ou réorienter votre parcours ;
- encourager votre responsabilisation et votre participation active à la formation ;
- superviser vos apprentissages, notamment lors des séances de G.E.A.P. ;
- accompagner vos travaux personnels (contrat de formation, portfolio, mémoire de D.E.S.) ;
- participer à l'évaluation transversale de vos compétences ;
- repérer d'éventuelles difficultés personnelles ou professionnelles afin d'en limiter les conséquences.

Le tuteur ne participe pas à l'évaluation de l'interne en stage mais peut être sollicité en cas de besoin, par l'étudiant comme par ses maîtres de stages, notamment en cas de difficultés.

## Mise en place pratique

Un tuteur vous est attribué par tirage au sort à votre entrée en troisième cycle. Ce tuteur vous accompagne durant toute la durée du D.E.S. (quatre ans). En cas de prolongation exceptionnelle, son suivi peut être prolongé pour **un semestre supplémentaire maximum**.

Dès le début de la phase socle, il est de votre responsabilité de **contacter votre tuteur** pour lui transmettre vos coordonnées et initier les échanges. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, il est préférable de ne pas effectuer de stage chez votre tuteur.

*NB : si la relation avec votre tuteur s'avérait insuffisante ou problématique, vous pouvez légitimement en informer le D.M.G., qui veillera à trouver une solution adaptée.*

# Les enseignements facultaires

## Organisation et contenu

### 1. Principes

Le Conseil d'U.F.R., sur proposition du Département de Médecine Générale et après avis de l'enseignant coordonnateur, fixe les modalités d'organisation des enseignements et les règles de leur validation.

Cet enseignement facultaire comporte :

- des séminaires, organisés sous forme de Travaux Dirigés (T.D.) ;
- des ateliers, organisés sous forme de Travaux Pratiques (T.P.) ;
- un enseignement par tutorat, individuel et en petits groupes, organisé sous forme de T.P.

La participation à l'ensemble de ces enseignements est **obligatoire** et conditionne la validation de vos phases et de votre cursus. Les programmes annoncés en début de D.E.S. peuvent faire l'objet d'adaptations en cours d'année, en cas de force majeure, de modification réglementaire ou afin de renforcer certaines compétences jugées prioritaires.

Enfin, de nombreux enseignements nécessitant l'usage d'outils numériques, il est **indispensable** que chaque étudiant soit équipé, dès le début de son D.E.S., d'un **ordinateur portable ou d'une tablette personnelle** connectée à internet.

### 2. Présentation des enseignements facultaires

Le D.M.G. de Dijon n'organise **aucun enseignement magistral** à destination des étudiants de troisième cycle. Tous les enseignements sont assurés **en petits groupes, en présentiel à la faculté de médecine de Dijon**, et leur présence est **obligatoire**.

Le planning annuel est communiqué en début d'année (hors tutorat).

#### Les Séminaires

Il s'agit de T.D. obligatoires, se déroulant à la faculté à Dijon. Ils font une large place au travail en sous-groupes et aux méthodes interactives.

#### En phase socle :

- Portfolio et Traces d'Apprentissages : ***Jeudi 18 décembre 2025***
- Thèse : ***Jeudi 05 février 2026***

Une journée d'accueil de rentrée est également organisée afin de faciliter le début de votre cursus et de vous présenter les différentes modalités de celui-ci à Dijon. Votre présence y est obligatoire, elle aura lieu le ***jeudi 13 novembre 2025*** (Site C.H.U. – Bâtiment B2).

### Durant les autres phases :

Deux à trois séminaires ou journées à thème sont organisés chaque année. Ils portent soit sur des compétences pratiques (prise en charge des patients multimorbes, organisation des soins, exercice professionnel...).

### **Les ateliers**

Les ateliers sont des travaux pratiques (T.P.) obligatoires, organisés à la faculté, en petits groupes. Ils sont encadrés par des enseignants du D.M.G. et des intervenants extérieurs. Chaque atelier dure environ trois heures et ils sont regroupés par deux sur une même journée.

### En phase socle :

- Recherche bibliographique / Communication (niveau 1)
- Soins non programmés / Formulaires médicaux

Les dates précises sont transmises en début de semestre.

### En phase d'approfondissement et de consolidation :

Deux autres journées d'ateliers sont organisées chaque année. Elles visent à développer des compétences pratiques (communication, santé de la femme, nomenclature...), réflexives (prévention, déontologie...), ou à faciliter votre cursus (initiation à la recherche, thèse...).

### **Le tutorat de groupe**

Le tutorat de groupe est un **T.P. obligatoire**, rassemblant une dizaine d'étudiants de promotions différentes, encadrés par un ou deux tuteurs. Afin de garantir la cohésion et le bon fonctionnement du groupe, la composition des groupes est fixe et aucune permutation n'est possible.

Chaque semestre, le tuteur organise deux **séances de Groupe d'Échange et d'Analyse de Pratique (G.E.A.P.)**, d'une durée d'environ trois heures, à la faculté de Dijon.

Un travail préparatoire est demandé : le recueil et l'analyse d'une situation clinique vécue en stage, choisie au hasard<sup>1</sup>, à l'aide d'une grille dédiée.

Lors de la séance, vous présentez la situation et le groupe discute des décisions prises et des alternatives possibles, dans une démarche de prise en charge globale et de médecine factuelle.

Exceptionnellement, une séance peut se tenir en visioconférence sur Teams<sup>®</sup> (maximum une par an, pas de format hybride).

### **Le tutorat individuel**

Le tutorat individuel se déroule **au moins deux fois par an**, à votre initiative ou à celle de votre tuteur. Il vise à vous accompagner dans votre cursus, votre projet professionnel et à répondre aux difficultés rencontrées en stage ou en enseignement.

Ces rencontres personnalisées servent également à vous guider dans la rédaction de vos **traces d'apprentissage**, de votre **portfolio** et de votre **mémoire de D.E.S.**

### **Les formations complémentaires, auto-formation**

Durant le troisième cycle, vous devez effectuer une année de **“test de lecture”** dans une revue médicale indépendante à comité de lecture, orientée vers les soins primaires (*Exercer<sup>®</sup>, Médecine<sup>®</sup> ou Prescrire<sup>®</sup>*).

Pour valider votre D.E.S., vous devrez fournir une attestation de 10 résultats supérieurs à la moyenne (à envoyer par mail à [dmg.secretariat@ube.fr](mailto:dmg.secretariat@ube.fr)) et produire une **trace d'apprentissage** à insérer dans votre

---

<sup>1</sup> *Le choix de la situation au hasard assure la variabilité des situations et leur représentativité de l'activité de soin d'un médecin de soins primaires*

portfolio. Cette trace doit être une réflexion critique sur la place de ce mode de formation dans votre cursus et votre pratique future, et non un résumé des articles.

En parallèle, dans une logique d'**auto-formation et d'auto-évaluation**, vous êtes encouragés à participer à des séances de **Formation Médicale Continue** (Groupes de pairs®, congrès, D.P.C., E.P.U., etc.).

Chaque formation suivie doit donner lieu à une **trace d'apprentissage** intégrée à votre portfolio, sous la forme d'une analyse réflexive sur l'objectif et l'intérêt réel de la formation, son apport à votre parcours et sa place dans votre projet professionnel.

### **3. Parcours et Accompagnement à la thèse**

Afin de faciliter la réalisation et la soutenance de votre thèse de médecine générale dans le délai de 3 ans imposé par la réforme de 2023, le Département de Médecine Générale de Dijon a mis en place un parcours spécifique vous préparant à la préparation comme à la réalisation de votre projet de thèse.

#### **Début du parcours : le premier semestre**

Dès votre premier semestre, vous participerez à un séminaire d'une journée, comprenant :

- la présentation des différentes modalités de thèse d'exercice en médecine générale ;
- une initiation aux méthodes de recherche en soins primaires ;
- la présentation des modalités spécifiques applicables en Bourgogne.

Ce séminaire est complété par un cercle de thèse d'une demi-journée consistant en l'étude pratique de thèses récentes à travers différents exemples ainsi que par un atelier consacré à l'apprentissage de la recherche bibliographique.

#### **Ressources complémentaires : le module e-learning « PLUBEL La Thèse »**

En parallèle de ces enseignements présentiels, le DMG de Dijon met à votre disposition un module d'e-learning intitulé « PLUBEL La Thèse ».

Ce module en ligne a été conçu comme un guide pratique et pédagogique, destiné à vous accompagner étape par étape dans l'une des démarches les plus formatrices et structurantes de votre cursus : la réalisation de votre thèse.

#### **Objectifs pédagogiques**

La thèse, parfois perçue comme une contrainte ou une simple formalité administrative, constitue en réalité :

- une opportunité de réflexion approfondie sur votre pratique ;
- une expérience de recherche en soins primaires ;
- un moment d'affirmation de votre singularité professionnelle.

La formation PLUBEL La Thèse a pour ambition de rendre cette étape :

- plus accessible dans sa méthodologie,
- plus claire dans son déroulement,
- plus motivante dans son aboutissement.

## Progressivité de la formation

Cette formation est conçue de manière progressive et l'accès aux modules avancés n'est possible qu'après la réalisation des modules préalables.

## Accès à la formation (pour l'activation et accès au comptes numérique voir page 24)

- vous pouvez [cliquer ici](#) ou rejoindre la formation depuis la plateforme PLUBEL ;
- après connexion à la plateforme, rendez-vous dans l'onglet « mes cours » ;



• sélectionnez le cours « PLUBEL La Thèse ».

## Téléchargement et soumission des fiches de thèse pour évaluation

Les fiches de thèse (niveau 1 et niveau 2) sont disponibles sur la plateforme PLUBEL. Leur rédaction est conditionnée par la réalisation préalable de certains modules de formation. Ces modules sont conçus pour vous accompagner concrètement et vous permettre de valider rapidement vos fiches de thèse.

## Calendrier de validation

- Fiche de thèse niveau 1 : elle doit être validée avant la fin du semestre 2.
- Fiche de thèse niveau 2 :
  - elle doit être validée avant la fin du semestre 3 en cas de thèse RESPIR
  - elle doit être validée en début de SASPAS en cas de thèse ALASCA

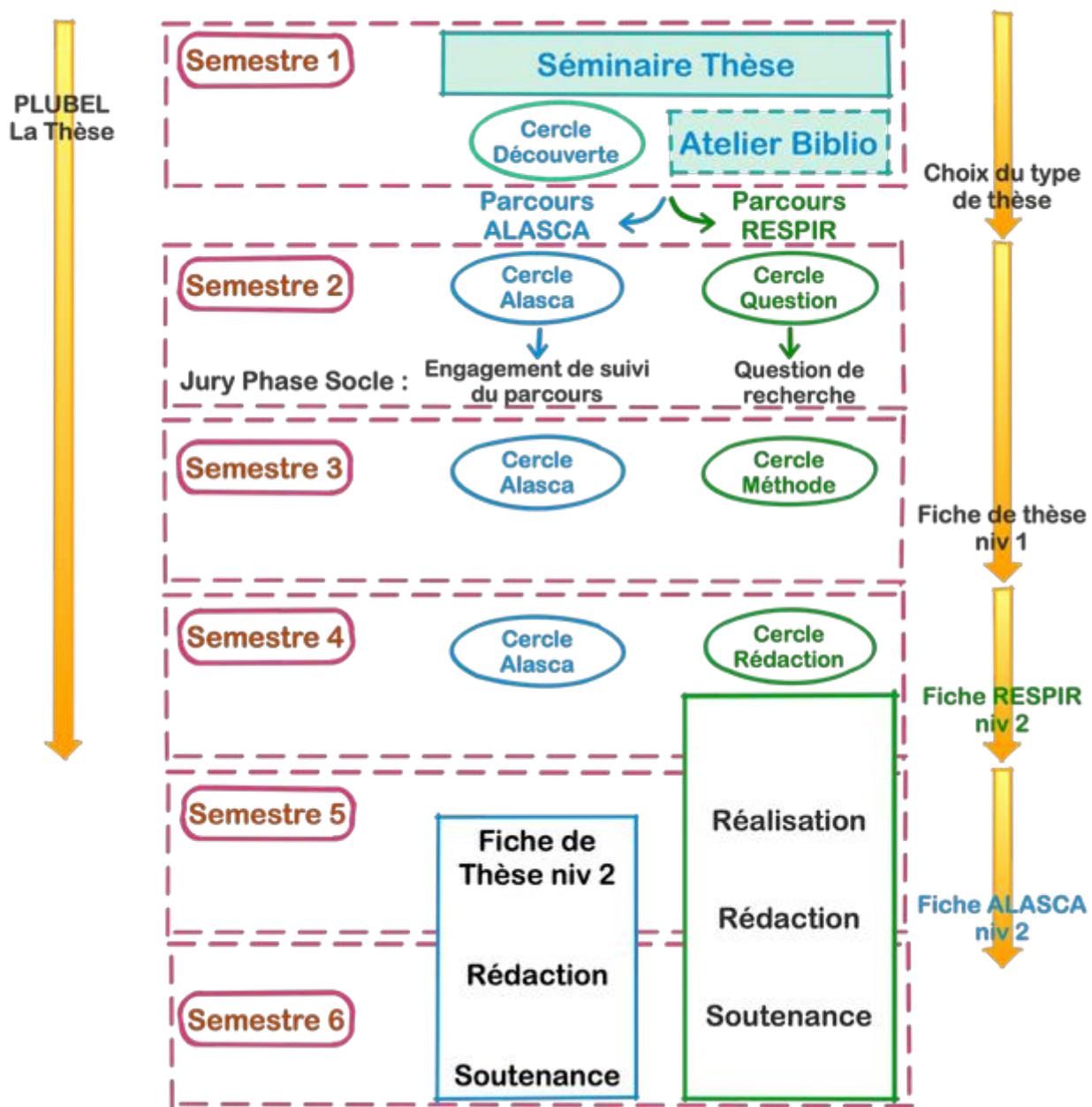
## Procédure de soumission et d'évaluation

- Préparation : une fois les modules spécifiques réalisés, vous pouvez soumettre votre fiche de thèse pour évaluation.
- Délai d'évaluation : la commission dispose d'un délai de 2 mois pour rendre son avis.
- En cas de non-validation :
  - vous devrez retravailler votre fiche, en vous appuyant sur les modules de formation, si possible, avec l'aide de votre directeur ou directrice de thèse ;
  - vous pourrez ensuite soumettre à nouveau votre fiche.
- Deuxième soumission : la commission dispose à nouveau d'un délai de 2 mois pour se prononcer. Il vous appartient d'anticiper ces délais afin de respecter les échéances.

## Progression dans la formation

- Après validation de la fiche niveau 1, vous accéderez aux modules permettant de préparer la fiche niveau 2.
- Une fois la fiche niveau 2 validée, la formation PLUBEL est considérée comme terminée et vous pourrez poursuivre votre projet de recherche en autonomie.

## Parcours Thèse



### 4. Communication, organisation et e-learning

#### Équipement personnel

De nombreux enseignements nécessitent l'utilisation d'outils numériques.

Il est donc **indispensable** que vous soyez équipé, dès le début de votre D.E.S., d'un **ordinateur personnel** ou d'une **tablette** connectée à internet.

## Adresse électronique universitaire

Lors de votre première inscription en 3<sup>ème</sup> cycle, une **adresse mail** vous est attribuée sous la forme : [prenom\\_nom@etu.ube.fr](mailto:prenom_nom@etu.ube.fr)

- Il s'agit de **l'unique canal de communication** utilisé par le D.M.G. pour vous contacter.
- Vous êtes responsable de son bon fonctionnement et de sa consultation régulière.
- Aucune autre adresse (personnelle ou issue du second cycle) ne sera utilisée.
- Il est fortement déconseillé de transférer vos mails vers une adresse personnelle, au risque que les messages soient considérés comme des spams et que vous manquiez des informations essentielles.
- Attention : le serveur de l'université ne supporte pas les fichiers compressés (.zip notamment).

## Plateformes en ligne

Vos enseignements s'appuient sur deux plateformes numériques :

- **Teams**<sup>®</sup> de Microsoft Office 365<sup>®</sup>,
- **Plubel** de l'Université de Bourgogne.

Vous y aurez accès dès la finalisation de votre inscription universitaire (connexion avec l'adresse [prenom\\_nom@etu.ube.fr](mailto:prenom_nom@etu.ube.fr)). Cette inscription vous permet également de bénéficier gratuitement de la suite **Office 365<sup>®</sup>** pendant toute la durée de votre D.E.S.

## Utilisation pédagogique

Ces plateformes constituent des outils essentiels au déroulement de votre formation. Elles permettent :

- la communication des **horaires, lieux et modalités** des enseignements,
- la réalisation des **travaux préparatoires ou consécutifs** aux cours,
- la mise en ligne des **supports pédagogiques** (notamment pour les classes inversées),
- l'échange et le **suivi pédagogique** avec vos enseignants et votre tuteur,
- le travail collaboratif et notamment le **partage sécurisé de fichiers**,
- l'accès au module « **Plubel La Thèse** »,
- le **dépôt numérique** de vos fiches de thèse, de votre mémoire de D.E.S. et d'autres documents,
- votre **émargement numérique** lors de certaines séances.

## Enseignements à distance

Dans certaines situations, des enseignements peuvent être organisés en **e-learning**. Il s'agit alors d'enseignements synchrones diffusés via la plateforme Teams<sup>®</sup>.

## 5. Activation de vos comptes numériques

En début d'année, il est de votre responsabilité d'initialiser votre connexion aux plateformes numériques de l'Université et de vous inscrire à votre équipe de promotion.

Merci de suivre les étapes suivantes, dès votre inscription à la faculté. La procédure qui nécessite votre ordinateur personnel est simple mais nécessite de suivre certaines étapes consécutives :

**Étape 1 :** Activez votre Environnement Numérique de Travail (ENT) en suivant les instructions du lien suivant : <https://ead.ube.fr/l'environnement-numerique-de-travail-ent/> ou pour toute question : <https://sesame.ube.fr/?page=accueil>

## Étape 2 : Activez votre compte PLUBEL à partir de votre compte ENT

- Rendez-vous sur la page d'accès : <http://plubel-prod.u-bourgogne.fr> puis cliquez sur « **Étudiants ou personnel UBE** »
- Entrez ensuite votre login et mot de passe.
- **IMPORTANT :** Il faut ensuite vous déconnecter et vous reconnecter sous quelques minutes : **cette opération est essentielle et obligatoire pour finaliser votre activation.**
- Votre compte PLUBEL est alors actif.



## Étape 3 : Activez, votre compte sur la plateforme Office 365®/Teams® en suivant les instructions du lien suivant : [https://ead.ube.fr/wp-content/uploads/2024/07/Creation-compte-Office-365-et-Teams\\_uB\\_DNUM\\_PNR\\_v2021-2022\\_etudiants.pdf](https://ead.ube.fr/wp-content/uploads/2024/07/Creation-compte-Office-365-et-Teams_uB_DNUM_PNR_v2021-2022_etudiants.pdf)

Vous trouverez ici une présentation générale des outils Office 365® :

- <https://assistance-numerique.ube.fr/faqdnum/poste-de-travail/office-365/>
- [https://ead.ube.fr/wp-content/uploads/2024/07/Creation-compte-Office-365-et-Teams\\_uB\\_DNUM\\_PNR\\_v2021-2022\\_etudiants.pdf](https://ead.ube.fr/wp-content/uploads/2024/07/Creation-compte-Office-365-et-Teams_uB_DNUM_PNR_v2021-2022_etudiants.pdf)

## Étape 4 : Rejoignez votre équipe de promotion en suivant les étapes ci-dessous :

- connectez-vous à Teams® via <https://teams.microsoft.com> en utilisant votre compte universitaire et votre l'adresse mail ([prenom\\_nom@etu.ube.fr](mailto:prenom_nom@etu.ube.fr)) et son mot de passe fourni par les services informatiques de l'Université ;
- rejoindre l'équipe DESMG T1(Promo 2025) en utilisant le code : **9wu6t71**

*NB. Vous pouvez utiliser Teams® sur internet ou télécharger l'application dédiée.*

Pour certains enseignements il vous sera demandé de fournir un court travail préalable. L'accès à ce travail se fera systématiquement via l'une des plateformes numériques.

**ATTENTION :** Les Devoirs et Prétests ont une date d'ouverture et de fin. Une fois la date passée, il ne sera plus possible de répondre au prétest. Sans réponse de votre part, votre participation à l'enseignement **est annulée**, vous obligeant à une participation ultérieure dans la limite des places disponibles (ce qui pourrait entraîner une prolongation de votre cursus).

## 6. Planning, participation et validation

Votre participation aux **enseignements du D.E.S.** est **obligatoire** et prime sur la présence en stage.

De même, ces enseignements obligatoires prévalent sur toute autre formation optionnelle (D.I.U., F.M.C., Zumba, etc.).

## Fréquence et organisation

- **Séminaire** : une fois par an pour chacun d'entre eux, à une date fixée par le D.M.G.
- **Atelier** : deux fois par an pour chacun d'entre eux, mais chaque étudiant est convoqué à une **date unique déterminée en début d'année**.
- **Tutorat** : quatre séances par an, organisées par votre tuteur, qui doit vous communiquer les dates au début de chaque semestre.

## Agenda et accès aux informations

L'agenda des enseignements est transmis en début de semestre.

Un **calendrier partagé** est également disponible et regroupe l'ensemble des dates d'enseignements et d'épreuves de votre cursus.

👉 [Agenda DMG Dijon Étudiants](#)

Un **planning récapitulatif du semestre** est publié sur le site de la faculté :

👉 [Site du Département de Médecine Générale – Université de Bourgogne](#)

## Travaux préparatoires et validation

Certains enseignements nécessitent la réalisation d'un **court travail préalable ou ultérieur**, communiqué via Teams® environ **15 jours avant** la séance. Leur réalisation est **obligatoire** pour valider l'enseignement.

La validation d'un enseignement ne repose pas uniquement sur la présence, mais aussi sur :

- votre **participation active** aux séances,
- la réalisation des **travaux préparatoires et des post-tests**, lorsqu'ils sont prévus.

# Les traces écrites d'apprentissage

## 1. Principe des TEA

Une **trace écrite d'apprentissage** (T.E.A.) est un texte **structuré et concis** qui documente votre progression et vos apprentissages en formation. Elle s'appuie sur une situation ou une expérience vécue pour exposer un **questionnement**, une **solution** ou une **stratégie de réponse** à un problème donné.

⚠ Elle ne constitue pas :

- un rapport exhaustif de connaissances,
- la retranscription de documents ou d'enseignements reçus,
- un « cours » sur une pathologie ou une problématique.

L'ensemble des traces d'apprentissage permet de suivre votre **cursus**, d'évaluer la progression de vos **compétences** et de votre **démarche d'autoformation** tout au long du D.E.S. Ces traces sont regroupées et organisées dans votre **portfolio**.

## 2. Le portfolio

Le portfolio est un travail personnel qui rassemble, de manière organisée, vos traces d'apprentissage, vos réflexions et vos expériences au fil de votre cursus.

Il illustre la **progression de vos compétences**, soutient votre **apprentissage réflexif**, constitue un outil d'**évaluation continue** et permet une **certification finale**.

Au-delà de l'évaluation, le portfolio est également un support permettant au D.M.G. de mieux vous connaître (cursus, projet de thèse, projet professionnel...).

⚠ Le portfolio n'est pas une accumulation de tous vos travaux universitaires ou de toutes vos recherches en stage, mais un recueil sélectif de vos réflexions, analyses et projets.

### Organisation à Dijon

Le portfolio du D.E.S. de Médecine Générale suit un **canevas standardisé**, qui facilite sa rédaction et permet une évaluation homogène. Il comprend au minimum :

- un **sommaire** permettant la navigation dans le contenu,
- des traces relatives à chaque **stage** (dont un journal de bord ou des synthèses réflexives de situations cliniques),
- une trace pour chaque **enseignement universitaire**,
- une trace pour chaque séance de **tutorat** ainsi qu'une synthèse de l'apport du tutorat dans votre formation (les 12 fiches de G.E.A.P. à joindre en annexe),
- une trace résumant l'**année de test de lecture**,
- une trace pour chaque **autre formation** suivie (F.M.C., congrès, D.P.C., etc.),
- les étapes de construction de votre **projet de thèse** (fiches de thèse en annexe),
- les étapes de construction de votre **projet professionnel**,
- des **synthèses réflexives annuelles** et une **synthèse finale**.

Un **canevas de portfolio** est fourni. Son utilisation est fortement recommandée.

### Rôle du tuteur

Votre **tuteur** est chargé de vous accompagner et de vous guider dans la rédaction de votre portfolio. En fin de cursus, il devra **viser** votre portfolio, mais il n'en est pas garant : la validité du document relève de votre responsabilité personnelle.

### Évaluations

- En **fin de première année**, une évaluation formative du portfolio est réalisée lors du **jury de phase socle**.
- D'autres points d'étape peuvent être organisés pour suivre votre avancement.
- En **fin de cursus**, vous présenterez votre portfolio lors d'une **soutenance devant le jury de D.E.S.**

## Focus : Les familles de situations

Le [\*\*Collège National des Généralistes Enseignants \(CNGE\)\*\*](#) a défini **onze familles de situations en médecine générale**.

Elles correspondent aux **situations de soins les plus prévalentes en soins primaires** et regroupent les consultations selon leurs objectifs :

- prise en charge de symptômes,
- suivi de maladies chroniques,
- prévention et dépistage,
- accompagnement de situations de vulnérabilité, etc.

Ce concept reflète la spécificité de la médecine générale : une **prise en charge globale et continue**, marquée par la diversité des cas rencontrés et la gestion permanente de l'**incertitude clinique**.

À chaque **phase de votre maquette**, des familles de situations ciblées sont définies par **arrêté ministériel**. Les enseignements universitaires, conçus en miroir des stages, visent à approfondir spécifiquement ces familles de situations au fil de votre D.E.S., en cohérence avec votre progression clinique.

## En phase Socle

### Situations autour de patients souffrant de pathologies chroniques, polymorbidité à forte prévalence :

- Pathologies chroniques ou récurrentes (organiques, psychologiques, psychiatriques ou douloureuses) aux différents âges de la vie
- Patients asymptomatiques présentant des facteurs de risque
- Patients dont le maintien à domicile est difficile
- Patients souffrant d'addiction
- Patients présentant des pathologies très grave, en soins palliatifs, en fin de vie

### Situations liées à des problèmes aigus/non programmés/fréquents/exemplaires

- Patients présentant des troubles somatiques prévalents, à tous âges
- Patients présentant des plaintes ou symptômes inexpliqués

### Situations liées à des problèmes aigus/non programmés/dans le cadre des urgences réelles ou ressenties

- Patients présentant des plaintes ou états urgents de nature somatique médicale ou chirurgicale, psychiatriques, des défaillances des fonctions vitales ou risque de défaillances de ces fonctions
- Patients présentant des plaintes du domaine des urgences ressenties
- Patients présentant des problèmes médico-sociaux aigus

### Situations où les problèmes sociaux sont au premier plan

- Situations dans lesquelles les problèmes sociaux entraînent des inégalités de santé
- Situations de patients en précarité
- Situations de rupture professionnelle et ou familiale avec risque de désocialisation

### Situations avec des patients difficiles et/ou exigeants

- Patients ou familles affichant un mode relationnel agressif
- Patients ou familles dont les demandes sont abusives ou irrecevables d'un point de vue médical, réglementaire, éthique, juridique ou déontologique
- Patients ou familles pour lesquels toutes les tentatives d'intervention, de quelques natures qu'elles soient, se soldent par des échecs

## En phase d'Approfondissement

### Situations autour des problèmes de santé concernant les spécificités de l'enfant et l'adolescent

- Nourrissons et les enfants dans les consultations systématiques de surveillance
- Parents inquiets des plaintes et symptômes de leur nourrisson
- Adolescents sur le plan somatique et psychique, préventif, éducatif et relationnel

### Situations autour de la sexualité et de la gynécologie

- Prescription, suivi, information et éducation pour toutes les formes de contraception en situation commune, à risque, et en situation d'urgence
- Situations autour d'un projet de grossesse, de suivi d'une grossesse normale, de repérage et d'orientation des grossesses à risque
- Situations concernant des femmes en péri-ménopause et ménopause
- Situations de demandes d'interruption volontaire de grossesse
- Patientes présentant une plainte indifférenciée dont l'origine gynécologique est probable
- Dépistage des cancers mammaires et génitaux

#### Situations autour de problèmes liés à l'histoire familiale et à la vie de couple

- Situations où la dynamique familiale est perturbée
- Situations de conflits intrafamiliaux aigus ou pérennes
- Situations de violences et d'abus intrafamiliaux actuels ou anciens

#### Situations de problèmes de santé et/ou de souffrance liés au travail

- Patients présentant des troubles physiques et/ou psychiques liés directement ou indirectement au travail
- Patients présentant des problèmes de reconnaissance de pathologies liées au travail (accident de travail, harcèlement et maladie professionnelle)
- Patients posant des problèmes d'aptitude, de reprise de travail, d'aptitude à son poste

#### Situations avec des patients d'une autre culture

- Situations de patients migrants en situation irrégulière ou précaire
- Situations de patients migrants voyageurs
- Situations de patients et familles d'une autre culture qui sont installés en France

### **En phase de Consolidation**

#### Situations dont les aspects légaux, déontologiques et/ou juridiques sont au premier plan

- Des situations dans lesquelles le secret médical peut être questionné
- Des demandes de certificats ou de documents médico-légaux ou assurantielles
- Des situations de désaccord profond ou de conflit entre les soignants
- Des situations où la sécurité du patient n'est pas respectée
- Des situations d'erreurs médicales, en connaissant les différents temps successifs d'une démarche permettant une culture positive de l'erreur

#### Situations autour de l'accompagnement de la fin de vie à domicile

#### Situations ciblant la coordination d'une hospitalisation à domicile

*Ces deux dernières situations sont en cours de précision.*

# Validation des phases du D.E.S. de Médecine Générale en Bourgogne

## 1. Phase socle

Chaque année, **au mois de septembre**, se tient le **jury de Phase Socle**.

Chaque étudiant y est reçu individuellement afin de **valider sa phase socle** et d'**organiser la suite de son cursus**. Lors de cet entretien, un **Contrat de Formation Personnelle Professionnalisaante (C.F.P.P.)** est établi, conformément à l'article R.632-26 du Code de l'Éducation.

**Pour valider votre phase socle**, vous devez impérativement :

- avoir validé les stages « Ambulatoire de Niveau 1 » et « Urgences » ;
- avoir validé l'ensemble des enseignements de première année (séminaires, ateliers, tutorat) ;
- avoir transmis votre fiche de thèse ;
- avoir rédigé la première version de votre portfolio, incluant notamment :
  - les premières étapes de votre projet de thèse,
  - les premiers éléments de votre projet professionnel,
  - les traces d'apprentissage relatives à vos stages et enseignements de l'année.

### En cas de non-validation

La non-validation de la phase socle, pour quelque motif que ce soit, empêche l'accès à la phase d'approfondissement. Dans ce cas, la Commission Locale de Coordination de spécialité (C.L.C.) peut prononcer :

- une prolongation de la phase pour **un semestre supplémentaire**, dans un lieu de stage agréé qu'elle désigne,
- ou une réorientation vers un autre D.E.S.

Vous recevrez alors :

- des **recommandations pédagogiques personnalisées**,
- des **objectifs de progression** à atteindre,
- et un **fléchage de stage**, c'est-à-dire une affectation dans un stage de phase socle (service d'urgences ou stage ambulatoire de premier niveau),

Le directeur de l'U.F.R. rend la décision sur la base de cette proposition, puis la transmet à l'interne, au directeur général du C.H.U. et au directeur général de l'A.R.S., qui procède à l'affectation.

À l'issue de ce semestre supplémentaire, vous devrez vous présenter à un **jury de rattrapage de Phase Socle**, la C.L.C. pourra alors prononcer :

- la validation de la phase,
- une nouvelle prolongation d'un semestre,
- ou la **nécessité d'une réorientation hors du D.E.S. de Médecine Générale**.

## 2. Phase d'approfondissement

En fin de phase d'approfondissement, vous serez à nouveau convoqué devant un jury.

**Pour valider cette phase**, vous devrez, en plus des attendus de la phase socle :

- avoir validé les stages « Médecine adulte polyvalente », « Santé de la femme et de l'enfant », « SASPAS » et « Stage libre » ;
- avoir validé tous les enseignements facultaires (séminaires, ateliers, tutorat...) ;
- avoir validé votre Test de Lecture ;
- avoir présenté avec succès votre thèse d'exercice ;
- avoir avancer dans la rédaction de votre portfolio, incluant notamment :
  - les traces d'apprentissages de tous vos enseignements et stages,
  - l'avancée de votre projet professionnel, etc.

### **En cas de non-validation**

La non-validation de la phase d'approfondissement, pour quelque motif que ce soit, empêche l'accès à la phase de consolidation, et donc au statut de Dr Junior. Dans ce cas, la Commission Locale de Coordination de spécialité (C.L.C.) peut prononcer :

- une prolongation de la phase pour **un semestre supplémentaire**, dans un lieu de stage agréé qu'elle désigne,
- ou une réorientation vers un autre D.E.S.

Vous recevrez alors :

- des **recommandations pédagogiques personnalisées**,
- des **objectifs de progression** à atteindre,
- et un **fléchage de stage**, c'est-à-dire une affectation dans un stage de phase socle (service d'urgences ou stage ambulatoire de premier niveau),

Le directeur de l'U.F.R. rend la décision sur la base de cette proposition, puis la transmet à l'interne, au directeur général du C.H.U. et au directeur général de l'A.R.S., qui procède à l'affectation.

À l'issue de ce semestre supplémentaire, vous devrez vous présenter à un **jury de rattrapage**, la C.L.C. pourra alors prononcer :

- la validation de la phase et l'ouverture de la phase de consolidation avec statut de Dr Junior,
- une nouvelle prolongation d'un semestre,
- ou la **nécessité d'une réorientation hors du D.E.S. de Médecine Générale**.

## **3. Validation finale du D.E.S.**

### **Le jury de D.E.S.**

En fin de **quatrième année**, vous serez convoqué devant le **jury final du D.E.S. de Médecine Générale**. Ce jury d'évaluation est composé de la **directrice**, **d'enseignants** et de **tuteurs** du Département de Médecine Générale.

Après soutenance, et sur avis de la **Commission Locale de Coordination**, le **Directeur de l'Université** se prononcera sur la **validation finale du diplôme**, sous réserve de la validation de l'ensemble des **stages**, **enseignements** et **obligations universitaires**.

### **Le mémoire de D.E.S.**

Le **mémoire de D.E.S.** constitue un travail personnel illustrant votre **parcours universitaire et professionnel** d'interne en médecine générale.

Pour votre promotion, il prend la forme de la **version finale et consolidée de votre portfolio**, regroupant de manière structurée vos travaux, réflexions et expériences de formation.  
La structure complète de ce document est détaillée page 26 du présent livret.

### **Consignes et conseils pour la soutenance orale**

- Le jury est composé de **deux à trois enseignants et tuteurs** du D.M.G.
- La **présentation orale** dure environ quinze minutes, suivie d'un **temps de discussion** d'une durée équivalente.
- Vous devez utiliser votre **ordinateur personnel** et prévoir les adaptateurs nécessaires (port HDMI standard).

La soutenance consiste à présenter oralement et visuellement les **étapes clés** de votre cursus et la **construction de votre mémoire**, notamment :

- une **synthèse des trois phases** de votre formation (socle, approfondissement, consolidation) :
  - ces synthèses retracent les grandes étapes de votre internat, vos apprentissages et votre développement professionnel,
  - elles peuvent être illustrées par quelques situations cliniques significatives, choisies parmi vos traces d'apprentissage, représentant la diversité des difficultés rencontrées au cours de votre formation ;
- la **synthèse finale du portfolio**, incluant une réflexion sur la place du portfolio dans votre **autoformation** ;
- un **retour d'expérience** sur les différents modes de formation vécus (stages, enseignements, tutorat, lectures, congrès, F.M.C., etc.) et sur les **perspectives de formation continue** envisagées ;
- les **étapes de construction et de maturation de votre projet professionnel** ;
- et tout autre élément que vous jugerez pertinent ou personnellement significatif.

Il est recommandé de vous appuyer sur **quelques diapositives claires et synthétiques** afin d'illustrer vos propos.

### **Validation**

La **validation du mémoire** est proposée par la **Commission Locale de Coordination du D.E.S.**, réunie dans les jours suivant les soutenances, puis **prononcée par le Directeur de l'U.F.R.**

### **Dépôt du mémoire sur la plateforme Plubel de l'Université**

Pour déposer votre mémoire vous devez réaliser un dépôt numérique sur la plateforme PLUBEL et un dépôt papier au secrétariat du DMG

Le mémoire version papier (1 exemplaire) sera à déposer au secrétariat du DMG, (B2, bureau 301), en respectant les dates et conditions de dépôt qui vous seront communiqués par le secrétariat du DMG. **Aucun dépôt ne sera accepté après la date annoncée.**

Enfin, le dépôt de la version papier ne sera pas accepté si vous n'avez pas au préalablement déposer la version numérique sur la plateforme PLUBEL.

Pour cela :

- Connectez-vous à [la plateforme PLUBEL](#).
- Cliquez sur « **mes cours** » puis « **DES MG Dépôt Mémoire** ».
- Lisez les instructions puis procédez au dépôt en cliquant sur *Dépôt du mémoire* et en « **Ajoutant un travail** ». *Merci de respecter le format demandé.*
- N'oubliez pas de finir « **enregistrer** ».

## Délai

La durée maximale légale pour valider le D.E.S. est de deux fois la durée réglementaire de la formation, soit huit ans pour la Médecine Générale.

Les dérogations à cette règle sont exceptionnelles, uniquement justifiées par une situation particulière de l'interne (accident de la vie, maladie, handicap...).

## Rappel

- Chaque année universitaire, une seule absence avec justificatif pourra faire l'objet d'un rattrapage dont la nature sera décidée lors d'une commission dédiée. Toute absence supplémentaire entraînera une prolongation du D.E.S. d'au moins six mois et jusqu'à validation effective de tous les enseignements.
- En cas de difficultés, il est capital de le signaler à votre tuteur, à un membre du D.M.G. ou à un de vos représentants étudiants. Différentes structures peuvent vous accompagner :
  - au sein du D.M.G. : commission d'écoute et de soutien : [img.soutien@u-bourgogne.fr](mailto:img.soutien@u-bourgogne.fr)
  - au sein de la faculté : commission qualité de vie et promotion de l'égalité en santé [ecoute-ufrsante@u-bourgogne.fr](mailto:ecoute-ufrsante@u-bourgogne.fr)

# Originalité des propos, utilisation de l'IA

Dans vos travaux de recherche documentaire, vous êtes incités à reprendre les idées et concepts des auteurs, à condition de ne pas avoir l'intention de dissimuler au lecteur la paternité d'une idée, d'un propos ou d'une œuvre. Le fait de recopier ou d'omettre de citer ses sources, qu'elles proviennent d'internet, de document papier ou autre, est considéré comme un acte de **plagiat**. Il s'agit d'un acte de contrefaçon, qualifié de délit. Le D.M.G. utilise des outils de repérage du plagiat sur tous les travaux produits par ses étudiants. Plus d'infos ici : <https://www.compilatio.net/blog/plagiat-etudes-risques>

**L'usage de l'intelligence artificielle** (IA) dans le cadre d'un cursus universitaire peut s'entendre dans différentes situations et sous certaines conditions. Voici une synthèse des pratiques acceptables, corédigée avec ChatGPT-4.

### Ce qui est autorisé :

- Un usage transparent : Les étudiants doivent déclarer tout recours à des outils d'IA dans leurs travaux académiques, en suivant des règles strictes de citations. Il s'agit d'une transparence similaire à celle des sources académiques traditionnelles, assurant que l'IA est utilisée de manière éthique et responsable
- Utilisation comme une aide : Les IA génératives peuvent être utilisées pour aider à la recherche ou à la rédaction, tant que cela n'entraîne pas le développement des compétences de réflexion critique et d'analyse des étudiants. Cela peut inclure :
  - l'amélioration de la structure, de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe ;
  - la création de plans ou de schémas, ou l'élaboration de brouillons à améliorer ;
  - l'aide à la reformulation ;
  - l'aide à la bibliographie ;
  - la traduction et le résumé de texte, voire la synthèse de plusieurs sources.

### Ce qui est interdit :

- Le plagiat assisté par IA : Utiliser l'IA générative pour produire des textes sans citer correctement l'outil utilisé est considéré comme du plagiat. Le copier-coller direct des réponses d'une IA sans attribution peut mener à des sanctions disciplinaires.

- La triche aux examens : Dans le cadre des examens surveillés ou non surveillés, l'usage d'IA générative pour générer des réponses est strictement prohibé. Le Département de Médecine Générale utilise des outils pour détecter ce genre de pratiques.
- La production de situations cliniques non authentiques, inventées à l'aide de l'IA, et notamment :
  - dans le cadre de la rédaction des traces écrites d'apprentissage en stage,
  - lors du choix et de l'analyse des situations cliniques de tutorat (GEAP),
  - lors du travail de thèse.

**En somme, oui, je peux utiliser les outils conversationnels propulsés par l'IA dans un cadre académique, cependant je fais attention à bien les utiliser. Quel que soit mon usage de l'IA, je fais preuve d'honnêteté intellectuelle en indiquant mon utilisation de l'IA et j'exerce toujours mon esprit critique en vérifiant ce qu'elle me propose comme réponse.**



# Compléments

## Statut de l'interne

### 1. Fonctions

Les internes exercent des fonctions de prévention, de diagnostic et de soins par délégation et sous la responsabilité des praticiens dont ils relèvent.

Les obligations de service de l'interne comprennent dix demi-journées par semaine dont huit demi-journées en stage et deux demi-journées consacrées à la formation : une sous la responsabilité du coordonnateur du D.E.S. et une demi-journée de temps personnel de consolidation de ses connaissances et de ses compétences que l'interne utilise de façon autonome.

La participation à la continuité des soins est obligatoire. Un repos de sécurité d'une durée de 11 heures doit être immédiatement pris après une garde de nuit. Il consiste en une interruption totale de l'activité professionnelle (hôpitalière, ambulatoire ou universitaire).

### 2. Nomination

Les internes sont rattachés administrativement à un C.H.U. par décision de l'A.R.S. Ils sont nommés par le Directeur de ce C.H.U.

### 3. Assurances

Les internes relèvent du régime général de la sécurité (cf. supra).

Ils ont l'obligation de souscrire une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (R.C.P.).

### 4. Rémunération

Elle est assurée par l'établissement hospitalier dans lequel les internes sont affectés. Lors des stages en organisme extrahospitalier ou chez les praticiens agréés, c'est le C.H.U. de rattachement qui assure la rémunération. Pendant la durée des stages ambulatoires, les internes sont rémunérés selon les mêmes modalités que celles prévues pour les stages hospitaliers des internes, sur des crédits figurant au budget du Ministère de la Santé. Cette rémunération est identique à celle versée aux internes de même ancienneté.

Durant la phase de consolidation, une rémunération proportionnelle à l'activité clinique est prévue en complément du salaire de docteur junior (modalités en cours d'élaboration).

## 5. Congés

### Congés annuels

L'interne a droit à un congé annuel de trente jours ouvrables, le samedi étant décompté comme jour ouvrable. La durée des congés pouvant être pris en une seule fois ne peut excéder vingt-quatre jours ouvrables. Ces congés sont soumis à l'accord préalable du PAMSU coordonnateur du stage ou du chef de service hospitalier.

### Congés de maternité et de paternité

Les internes relèvent du régime général de la sécurité sociale et, à ce titre, bénéficient des congés de maternité, paternité, d'adoption et du congé parental. A compter du 3<sup>ème</sup> mois de grossesse, les femmes enceintes sont dispensées du service de garde.

### Congés de maladie

Le Code de la santé publique reconnaît à l'interne le droit à un congé de maladie. Pendant les trois premiers mois, il lui est versé la totalité de sa rémunération puis la moitié pendant les six mois suivants. En cas d'affection particulière reconnue par le comité médical (Affection de Longue Durée), l'interne a le droit à un congé maladie de 36 mois.

Le droit à un temps partiel thérapeutique est également reconnu à l'interne, lui permettant de reprendre progressivement ses fonctions en cas d'amélioration de son état de santé. La rémunération de l'interne est alors la même qu'un interne à temps plein, y compris les indemnités compensatrices d'avantages en nature.

Durant un congé de maladie, l'ensemble des activités professionnelles rémunérées est contre-indiqué. Les activités universitaires étant comprises dans les obligations de service et le temps de travail des internes, la participation aux enseignements (atelier, séminaire, tutorat...) n'est pas possible. La participation à un enseignement ne peut s'entendre qu'en cas d'autorisation spécifique, notifiée par le médecin prescripteur de l'arrêt maladie (zone « activités autorisées »).

En cas de pathologie imputable à l'exercice de ses fonctions et après avis du comité médical, l'interne peut bénéficier d'un congé maladie d'un an pendant lequel la totalité de sa rémunération lui est versée, hors gardes et astreintes.

A la fin de cette période, le comité médical réexamine le cas de l'interne et décide d'une reprise ou non de l'activité. S'il ne réintègre pas ses fonctions, l'interne bénéficie des deux tiers de sa rémunération jusqu'à guérison ou consolidation pour une période maximale de 24 mois.

Dans toutes ces situations, pour plus d'information ou mise en place de vos droits, merci de vous rapprocher des affaires médicales du C.H.U. de Dijon.

## Licence de remplacement

Jusqu'à la récente réforme de 4<sup>e</sup> année de D.E.S, une autorisation de remplacement pouvait être obtenue par certains internes de Médecine Générale n'ayant pas terminé l'ensemble de leur cursus. A ce jour, nous n'avons pas connaissance des conditions qui seront en vigueur pour votre promotion.

La circulaire de la DGOS du 19 septembre 2024 rappelle plusieurs points importants :

- les remplacements sont réalisés en dehors des obligations de service et des repos de sécurité ;
- les remplacements ne sont pas autorisés durant la demi-journée de temps personnel ;
- aucun remplacement n'est autorisé dans l'entité au sein de laquelle l'étudiant est accueilli au titre de son stage (établissement de santé d'accueil ou cabinet libéral).

## Chef de Clinique des Universités

A la suite de votre internat (D.E.S. et thèse), vous pouvez devenir Chef de Clinique Universitaire (C.C.U.M.G.) ou Assistant Universitaire (A.U.M.G.). C'est une première étape pour expérimenter le monde académique. Un CC.U. ou un A.U. participe à des missions de soin (*via* une activité libérale), d'enseignement au sein du D.M.G. et de recherche. L'activité d'enseignement comprend la préparation et l'animation d'ateliers, de séminaires ainsi que le tutorat d'étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle. L'activité de recherche s'effectue dans le cadre de projets au sein de l'équipe du D.M.G. pour les C.C.U. mais également dans l'encadrement des thèses (C.C.U. et A.U.).

Les contrats prennent effet début novembre ou début mai. Ils sont signés pour une durée de 2 ans, renouvelable par période d'un an.

Si vous souhaitez avoir une activité professionnelle variée, travailler en équipe, vous intégrer dans le milieu académique, le clinicat est fait pour vous. Contactez-nous et nous vous guiderons !

## Références & Textes

Code de l'Éducation, Partie Réglementaire, Livre VI Titre III Chapitre II Section 3

Code de la santé publique, Articles R6153-13 à 18 (Protection sociale)

Arrêté du 3 août 2023 portant modification de la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées de médecine générale.

Ajout d'une quatrième année au DES de Médecine Générale. Rapport remis à Madame Sylvie Retailleau, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et à Monsieur François Braun, Ministre de la Santé et de la Prévention. Pr Bach-Nga PHAM, Mathilde RENKER, Pr Olivier SAINT-LARY, Pr Stéphane OUSTRIC. 12 juin 2023

Décret n°2022-1122 du 4 août 2022 - art. 3 modifiant l'article Article R6153-1-2 du Code de Santé publique définissant les fonctions de docteur junior.

Arrêté du 2 septembre 2020 modifiant plusieurs arrêtés relatifs à l'organisation du troisième cycle des études de médecine, de pharmacie et d'odontologie et aux émoluments, primes et indemnités des docteurs juniors.

Arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine.

Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine.

Décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation

Arrêté du 20 février 2015 fixant un taux d'inadéquation pour les choix de postes semestriels des internes de médecine, d'odontologie et de pharmacie.

Article R632-19 et R632-20 du Code de l'Éducation.

# Adresses utiles

Secrétariat Pédagogique : Mme Morgane VAQUER  
Site C.H.U. Bâtiment B2 - 2, Bd Maréchal de Lattre de Tassigny

Tel : 03.80.39.34.91  
[dmg.secretariat@ube.fr](mailto:dmg.secretariat@ube.fr)

Dr Katia MAZALOVIC  
*Directrice du Département*

Maître de Conférences des Universités  
[katia.mazalovic@ube.fr](mailto:katia.mazalovic@ube.fr)

Dr Claire ZABAWA  
*Directrice adjointe*

Maître de Conférences des Universités  
[claire.zabawa@ube.fr](mailto:claire.zabawa@ube.fr)

Dr Clément CHARRA  
*Responsable pédagogique*

Professeur Associé des Universités  
[clement.charra@ube.fr](mailto:clement.charra@ube.fr)

Dr Benoit DAUTRICHE  
*Responsable stage*

Professeur Associé des Universités  
[benoit.dautriche@ube.fr](mailto:benoit.dautriche@ube.fr)

Dr Arnaud GOUGET

Professeur Associé des Universités  
[arnaud.gouget@ube.fr](mailto:arnaud.gouget@ube.fr)

Dr Mélanie BARIOD

Maître de Conférences Associée  
[melanie.bariod@ube.fr](mailto:melanie.bariod@ube.fr)

Dr Jérôme BEAUGRAND

Maître de Conférences Associé  
[jerome.beugrand@ube.fr](mailto:jerome.beugrand@ube.fr)

Dr Marie CHEVALDONNE

Maître de Conférences Associée  
[marie.chevaldonne@ube.fr](mailto:marie.chevaldonne@ube.fr)

Dr Pascal DACHEZ

Maître de Conférences Associé  
[pascal.dachez@ube.fr](mailto:pascal.dachez@ube.fr)

Dr Romain DESVIGNES

Maître de Conférences Associé  
[romain.desvignes@ube.fr](mailto:romain.desvignes@ube.fr)

Dr Raphaël GALEA

Maître de Conférences Associé  
[raphael.galea@ube.fr](mailto:raphael.galea@ube.fr)

Dr Ludivine ROSSIN

Maître de Conférences Associée  
[ludivine.rossin@ube.fr](mailto:ludivine.rossin@ube.fr)

Dr Michaël TAROUX

Maître de Conférences Associé  
[michael.taroux@ube.fr](mailto:michael.taroux@ube.fr)

Dr Lucile CHERVAUX

Cheffe de Clinique des Universités  
[lucile.chervaux@ube.fr](mailto:lucile.chervaux@ube.fr)

Dr Yasmina HANDAJI

Cheffe de Clinique des Universités  
[yasmina.handaji@ube.fr](mailto:yasmina.handaji@ube.fr)

Dr Julien MORISSON

Chef de Clinique des Universités  
[julien.morisson@ube.fr](mailto:julien.morisson@ube.fr)

Dr Eléonor PAZART

Cheffe de Clinique des Universités

[eleonor.pazart@ube.fr](mailto:eleonor.pazart@ube.fr)

Pr Marc MAYNADIE

*Directeur de l'U.F.R. (Doyen)*

Tél. : 03.80.39.33.04

[doyen.medecine@ube.fr](mailto:doyen.medecine@ube.fr)

SCOLARITÉ 3<sup>ème</sup> CYCLE

Madame Nathalie USTUN

BP 87900 - 21079 DIJON CEDEX

Tél. : 03.80.39.33.05

[ufrsante-3cyclemed@ube.fr](mailto:ufrsante-3cyclemed@ube.fr)

A.R.S.

M. Xavier MONTUREUX

(Gestionnaire Formations Médicales)

Diapason – 2, place des Savoires - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.41.98.05

[xavier.montureux@ars.sante.fr](mailto:xavier.montureux@ars.sante.fr)

C.H.U. - Direction des Affaires Médicales

Madame Adeline LONCHAMPT

10, Bd du Maréchal de Lattre de Tassigny

21034 DIJON CEDEX

Tél. : 03.80.29.38.59

[affaires.medicales@chu-dijon.fr](mailto:affaires.medicales@chu-dijon.fr)

A.J.M.G.B.

Association des Jeunes Médecins Généralistes  
de Bourgogne

<https://www.facebook.com/search/top?q=ajmgb>

Tél. : 07 49 87 76 66

[ajmgbdijon@gmail.com](mailto:ajmgbdijon@gmail.com)

**En cas de difficulté personnelle ou professionnelle, il est capital de le signaler à votre tuteur, à un membre du D.M.G. ou à un de vos représentant étudiant.**

**Au sein du D.M.G, une commission d'écoute et de soutien dédiée permet de recevoir les internes en difficultés ([img.soutien@ube.fr](mailto:img.soutien@ube.fr)).**

**Une adresse mail permet de recueillir des témoignages de harcèlement, dont seraient victimes des étudiant(e)s à l'université de Bourgogne, ou à l'occasion de leur formation ([stop-harcelement.vss@ube.fr](mailto:stop-harcelement.vss@ube.fr)).**

## **Annexes**

# Conditions de travail en stages ambulatoires

## TEMPS DE TRAVAIL

48h max / semaine  
8x 1/2 journées de stage  
2x 1/2 journées de formation horaires « de bureau »

## ACTIVITE

20 à 30 minutes par acte  
25 actes/j max (SASPAS)  
supervision obligatoire en heures « de bureau »

## CONGES ANNUELS

30 jours / an (samedi inclus)  
discussion avec le PAMSU puis déclaration aux affaires médicales

## GARDES

autorisées  
hors du temps de stage  
repos de sécurité obligatoire

## EVALUATIONS

3 fois par stage, en présence de l'étudiant  
évaluation finale à transmettre à la scolarité du 2e cycle  
en cas de difficulté : réunion bipartite précoce, CR à transmettre DMG

|                              | Stage N1                      | Stage F/E | SASPAS      |
|------------------------------|-------------------------------|-----------|-------------|
| Actes / jour                 | 5 à 15<br>à partir du 3e mois | 5 à 15    | 10 à 20     |
| max / semestre<br>dt visites | 500<br>50                     | 800<br>50 | 1500<br>200 |

**Rédacteur en chef :**

Pr Clément CHARRA, PA MG. *Responsable pédagogique*

**Comité de rédaction :**

Dr Katia MAZALOVIC, MCU PhD. *Directrice du département*

Dr Claire ZABAWA, MCU. *Directrice adjointe*

Dr Julien MORISSON, CCU

Mme Morgane VAQUER. *Secrétaire pédagogique*

**Rédaction, mise en page, illustrations :**

Pr Clément CHARRA

**Reformulations, uniformisation, accompagnement à la mise en forme :**

ChatGPT® modèle 5

**Impression :** Service de reproduction de l'U.F.R. Sciences de Santé de Dijon

***Un grand Merci ! aux relecteurs pour leur attention bienveillante et  
leurs suggestions pertinentes !***

Livret d'Accueil des Internes de Médecine Générale de Dijon – Promotion 2025

*Version consolidée en date du 31/10/2025 susceptible de modification selon l'évolution de la législation et de sa déclinaison en Bourgogne.*